

Le COSOG : sauvé grâce à la mobilisation collective !



Depuis plus de vingt ans, le COSOG constitue le pilier des prestations sociales, culturelles et de loisirs des personnels de la Caisse des Dépôts et de certaines de ses filiales.

Créé en décembre 2006 et issu d'une volonté commune entre la Direction et les organisations syndicales, il a toujours incarné un modèle de gestion démocratique et solidaire.

Mais en cette année 2025, son avenir a été suspendu à une série de décisions cruciales, traversant une crise sans précédent avant de connaître un dénouement heureux.

Décembre 2024 : le début de la tourmente

La Direction générale de la CDC crée la stupeur en annonçant, à la fin de l'année 2024, sa décision de dénoncer la convention de gestion liant l'établissement au COSOG, s'appuyant sur les recommandations d'un audit d'IGAU en rapport avec des non-conformités. Cette dénonciation impose une échéance : sans nouvel accord signé avant le 31 mars 2025, l'association disparaîtra.

Dès cette annonce, l'UNSA se mobilise. Campagnes d'information et de sensibilisation, propositions concrètes et participation active aux négociations : rien n'est laissé au hasard pour conjurer la disparition brutale de cet outil historique.

Début 2025 : des négociations à haut risque

Avec la CFTD, l'UNSA mène les discussions et les deux organisations obtiennent plusieurs avancées majeures :

- une augmentation du taux de subvention à 3,40 % de la masse salariale (+700 000 € annuels),
- la sécurisation des 65 postes actuels, avec un retour visé à 70 emplois,
- la sécurisation des droits des personnels administratifs du Cosog et des futurs intégrants,
- une prime de 1 500 € pour les personnels administratifs mis à disposition de l'association,
- la possibilité d'octroyer des prestations aux retraités.

Mars 2025 : le choc du rejet

Malgré les efforts déployés, l'unité syndicale ne se fait pas.

Le 5 mars, puis le 26 et le 27 mars 2025, les votes au sein des instances du COSOG ne réunissent pas les 2/3 requis pour valider la convention.

L'UNSA et la CFTD, représentant 63 % des voix, votent Pour. Mais la CGT, le SNUP et la CFE-CGC s'y opposent. Le vote est fatal : sans majorité qualifiée, le Président du COSOG ne peut signer la nouvelle convention. Le couperet tombe.

Le 31 mars, la DRH annonce l'arrêt du versement de toute subvention à partir du 1er janvier 2026. Conséquence directe : la fin programmée du COSOG et le transfert partiel de ses activités vers la DRH pour les personnels publics — sans garantie d'équivalence — et vers les CSE pour les filiales.

UNSA et CFTD : un front réformiste uni dans la tourmente pour préserver le COSOG

Pendant plusieurs semaines, l'UNSA ne ménage pas ses efforts pour sauver l'institution : communications originales, vidéos explicatives, podcasts, tractages devant les cantines, appels à mobilisation...

Notre message reste constant : «préserver l'essentiel, sécuriser l'avenir».

Face à l'UNSA et la CFDT, trois syndicats minoritaires (CGT, SNUP, CFE-CGC) campent sur leur refus, qu'ils justifient par leurs doutes sur le cadre budgétaire ou les enjeux d'effectifs, parfois à rebours des faits établis. Certaines de ces 3 organisations ont même été jusqu'à réclamer une reprise des activités par la DRH...

Avril 2025 : un retour à la raison !

Malgré ce revers, la mobilisation ne faiblit pas. **L'UNSA et la CFDT redoublent d'efforts pour informer, convaincre, et rassembler.**

Les personnels se mobilisent en envoyant des messages à toutes les organisations syndicales pour que le COSG subsiste.

Cette dynamique finit par porter ses fruits : la CGT, jusqu'alors opposée au texte, change de position et annonce la veille du CA qu'elle votera la nouvelle convention. La CFE-CGC et le SNUP restent sur leur volonté de voir disparaître le COSOG.

Le 29 avril 2025, lors d'un Conseil d'administration* décisif convoqué par le Président, Jorge RICARDO, la nouvelle convention de gestion est adoptée grâce à une large majorité rassemblant l'UNSA, la CFDT et la CGT.

29 avril 2025 : le COSOG est sauvé.

Une victoire collective, une ambition renouvelée.

Ce succès est d'abord celui des agents, militants et élus qui ont refusé de se résigner.

Grâce à leur mobilisation, le COSOG poursuivra ses activités au-delà de 2025, dans un cadre renoué, renforcé et toujours piloté démocratiquement par les représentants du personnel. Face à une tentative de recentralisation technocratique, les valeurs de solidarité, de démocratie sociale et d'intérêt général ont triomphé.

L'UNSA continuera à défendre le modèle du Cosog, pour garantir que les prestations sociales restent entre les mains de celles et ceux à qui elles sont destinées.



*** DÉTAILS DU VOTE DU CA :**
POUR : UNSA, CFDT, CGT
CONTRE : CFE-CGC, SNUP



Salomé VAILLANT (secrétaire générale de l'UNSA CDC)
Stéphane RABUEL (secrétaire général de la CFDT CDC)

1^{er} mai 2025 : L'UNSA aux côtés de la CFDT

A l'occasion de la fête du Travail, l'UNSA groupe CDC, représentée par sa Secrétaire générale, Salomé Vaillant et son adjoint, Pierre Fourcail, a participé à la table ronde organisée par l'UNSA et la CFDT. Ce rendez-vous qui s'est tenu proche des Halles et de l'église Saint-Eustache de 10h à 12h a été l'occasion d'échanger sur la valeur travail. Les secrétaires généraux Marylise LEON (CFDT) et Laurent ESCURE (UNSA) présents ont apporté un éclairage et permis aux participants d'aborder les différentes dimensions du sujet (télétravail, rémunérations, temps passé au cours d'une vie au travail, etc.).

Denis MAILLARD, sociologue de la fondation Jean JAURES a quant à lui enrichi le débat sous un angle statistique et chronologique.

Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute

Je dis oui à l'UNSA !

